



---

# REGLEMENT DU CONCOURS

---

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La commune de Neuves-Maisons, en lien avec l'association des Commerçants et Artisans Néodomiens, organise un concours de la plus belle vitrine commerciale décorée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'objectif de ce concours est de créer une dynamique au sein de la commune, à une période spécifique de l'année, en mettant en valeur les commerces notamment de proximité.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### 2.1 Pour les commerçants participants

Pour pouvoir concourir à la sélection de la plus belle vitrine commerciale décorée, le commerce doit disposer d'un local situé sur le territoire de Neuves-Maisons.

### 2.2 Pour les personnes votantes

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous, sans limite d'âge, à l'exclusion du personnel de la ville de Neuves-Maisons ayant participé à son organisation ainsi qu'aux commerçants participants à l'opération.

Pour pouvoir s'inscrire et participer à ce concours, il faut être résidant du territoire du Grand Est.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et à la renonciation à tous recours contre les décisions prises par la mairie de Neuves-Maisons.



**FETES DE FIN D'ANNEE 2022  
CONCOURS DES VITRINES COMMERCIALES  
DECOREES**

---

**ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

. 3.1 Pour les commerçants participants

Le commerçant souhaitant participer à cette opération, devra pour le 5 décembre 2022 au plus tard, transmettre 1 à 2 photos, en format paysage, représentant la décoration mise en place au sein de sa vitrine pour les fêtes de fin d'année 2022, à l'adresse mail suivante : [communication@neuves-maisons.fr](mailto:communication@neuves-maisons.fr)

La ou les photos seront ensuite compilées dans un sondage en ligne, soumis au vote du public.

. 3.2 Pour les personnes votantes

Le concours de la plus belle vitrine décorée se déroulera du 9 au 25 décembre 2022. Pour participer à ce concours, le participant doit remplir un formulaire ad hoc où il devra :

- sélectionner, sur la base de photos prises par les commerçants participants, les 3 plus belles vitrines commerciales décorées ;
- accepter le règlement,
- fournir ses coordonnées. Ces dernières seront supprimées dès la connaissance des personnes votantes gagnantes.

**ARTICLE 4 – SELECTION DES COMMERCE LAUREATS ET DES PERSONNES VOTANTES GAGNANTES**

. 4.1 Pour les commerçants participants

Sur la base des réponses reçues via le formulaire, les trois commerçants qui auront reçu le plus de vote pour la décoration de leur vitrine seront désignés lauréats : celui ayant reçu le plus de votes sera premier et ainsi de suite.

Le décompte, basé sur l'analyse de formulaire, sera réalisé par les services organisateurs de la ville, sous la responsabilité de deux élus. La décision du jury sera sans appel, et ne pourra faire l'objet d'aucun recours, ni réclamation



**FETES DE FIN D'ANNEE 2022**  
**CONCOURS DES VITRINES COMMERCIALES**  
**DECOREES**

. 4.2 Pour les personnes votantes

Six personnes qui auront répondu au sondage, seront tirées au sort, via un système informatique, par les services organisateurs de la Mairie sous la responsabilité de deux élus. Cette possibilité de tirage au sort sera effective grâce au recueil de certaines données personnelles dans le cadre du sondage. La décision du jury sera sans appel, et ne pourra faire l'objet d'aucun recours, ni réclamation.

Il ne sera admis qu'un seul gagnant par foyer.

**ARTICLE 5 – LOTS**

L'objectif de cette opération étant de revitaliser le commerce de proximité de Neuves-Maisons, il est décidé d'offrir, aux six personnes votantes, qui auront été tirées au sort, des chèques cadeaux, d'une validité d'1 an, à utiliser dans les commerces lauréats.

Les montants des chèques cadeaux seront répartis comme suit :

- 2 chèques cadeaux d'une valeur de 50€ chacun qui seront à dépenser dans le commerce arrivé en 1<sup>ère</sup> place,
- 2 chèques cadeaux d'une valeur de 40€ chacun qui seront à dépenser dans le commerce arrivé en 2<sup>ème</sup> place,
- 2 chèques cadeaux d'une valeur de 30€ chacun qui seront à dépenser dans le commerce arrivé en 3<sup>ème</sup> place.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée par la Mairie afin de remettre le diplôme aux trois commerces lauréats et les chèques cadeaux aux six personnes votantes gagnantes. Si des personnes ne pouvaient pas être présentes le jour de la remise, les chèques cadeaux seront à retirer aux horaires d'ouverture de la Mairie dans un délai de 3 mois maximum.

Si le chèque cadeau n'a pas pu être remis dans les 3 mois suivants la remise des prix, il sera réattribué à une association caritative néodomienne.



**FETES DE FIN D'ANNEE 2022  
CONCOURS DES VITRINES COMMERCIALES  
DECOREES**

---

**ARTICLE 6 – DROIT D'AUTEUR ET EXPLOITATION DES PHOTOS**

Chaque commerce participant déclare être l'auteur de la ou les photographie(s) soumise(s), reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle(s)-ci.

Toutes photographies remises pourront être exploitées à des fins promotionnelles de la ville de Neuves-Maisons ; elles doivent être donc libres de droit. A chaque diffusion des photographies, le nom du commerce apparaîtra.

**ARTICLE 7– DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles qui auront été recueillies dans le cadre du sondage pour les personnes votantes seront supprimées une fois l'opération terminée.

La Mairie, responsable du traitement des données qui seront contenues dans le sondage, les traitera de manière licite que dans la mesure où les personnes votantes auront consenti au traitement de ces dernières pour le ou les finalités spécifiées dans le présent règlement, conformément à l'article 6 du Règlement Général sur les Protection des Données.

**ARTICLE 8– ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Pour les commerces participants, adresser une ou deux photos au service communication par mail, vaut acceptation de ce présent règlement.

Pour les personnes votantes, afin de valider leur participation, elles devront accepter dans le sondage, le présent règlement.

Fait à Neuves-Maisons, le 24.11.2022

*Modifié le 5.12.2022 (nouvelle date de concours)*